

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 2 NOVEMBRE
2021**

L'an deux mil vingt et un le 2 novembre à 18H00, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués le 25 octobre 2021, se sont réunis en séance à la salle du conseil municipal sous la vice-présidence de Madame Liliane MAINGARD.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOUDIER, LEFFRAY, LARQUET, MAINGARD, PROVOST et Messieurs ALLETON, CHEVÉE, GASNOT, LOISON, VALOTA.

ABSENTES NON EXCUSEES : Mmes Nicole HERBRON et Catherine ROBERT

ABSENTE EXCUSEE : Mme Carole HEULOT

POUVOIRS : //

Madame Betty BOUDIER a été élue secrétaire de séance.

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la commission du 28 septembre 2021

Madame la Vice-Présidente a soumis aux membres du CCAS le compte rendu de la commission du 28 septembre 2021. Ce dernier a été diffusé préalablement aux membres avant la séance.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver le compte rendu de la commission du 28 septembre 2021. Après avoir délibéré, les membres du CCAS approuvent le compte rendu de la commission du 28 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°2 : Aides alimentaires et financières

- Dossier 1 : attribution d'une aide financière de 111,99 € pour un impayé loyer + attribution de 2 bons alimentaires
- Dossier 2 : attribution de 2 bons alimentaires
- Dossier 3 : attribution de 1 bon alimentaire

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°3 : Adhésion UNCCAS

Afin d'être informé au mieux de toutes les actions d'un CCAS, il est possible d'adhérer à l'Union Nationale des CCAS, annexé leur statut.

La cotisation annuelle se calcule : $0,03435 \text{ € par habitant} = 0,03435 \times 3504 = 120,37 \text{ €}$

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2022 compte 6281.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver l'adhésion à l'UNCCAS.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des statuts et des buts de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale décide d'adhérer à l'UNCCAS dont le siège se situe à Paris, 11 rue Louise Thuliez.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur Madame Liliane MAINGARD, Vice-Présidente

Point n°4 : Paniers de Noël

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du CCAS d'offrir un panier alimentaire festif à toutes les personnes ayant bénéficié d'aides sur l'année 2021.

Une invitation sera adressée aux intéressés afin de leur remettre le panier, courant décembre. La commune de Ruaudin a signé une convention d'ouverture de compte avec AUCHAN, sis boulevard des Hunaudières. qui propose un partenariat de colis selon des animations dans l'année, dont celle de Noël.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2021 compte 6562,

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir approuver l'achat de panier de Noël pour les bénéficiaires d'aides de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Divers :

- Paniers alimentaires : Mme MAINGARD aimerait mettre en place des paniers alimentaires de produits secs qui viendraient en complément des bons alimentaires. Après échanges, ceux-ci feraient double emploi avec les colis des Restos du Cœur. A réfléchir et à échanger lors d'un prochain CCAS.
- Question sur la visibilité du CCAS pour les personnes dans le besoin, à voir pour une communication sur le site, le tableau d'affichage.

Séance levée à 19h15